

Une nouvelle réunion du Collectif Sauvons les Arbres de Condom



Une nouvelle réunion du Collectif Sauvons les Arbres de Condom

Le collectif **Sauvons les Arbres de Condom** rappelle quatre faits :

1. Le Permis d'Aménager prévoit l'**abattage de 25 platanes** entre le kiosque et la place de la Liberté.
2. L'Office National des Forêts a expertisé tous les arbres des Promenades en 2017 : il n'en a déclaré **aucun dangereux**, et préconisé l'**abattage** dans l'année **d'un seul d'entre eux**, porteur de champignons parasites.
3. Cet **abattage** de 24 arbres sains est **illégal** : article L350-3 (les alignements d'arbres sont protégés) et article L411-1 (ils abritent des pipistrelles, une espèce protégée sur tout le territoire français) du Code de l'Environnement.
4. L'ASPPAR a déposé, en décembre 2018, un recours contre ce projet d'aménager auprès du Tribunal Administratif, en cours d'instruction. **Le jugement n'est pas encore rendu**. Il ne le sera probablement qu'en décembre, mais **l'abattage est annoncé avant**.

réunion publique d'information, lundi 2 septembre à 19 h, au kiosque.

À cette réunion, ont été invités : Monsieur le Maire de Condom, Madame Chantal Fauché, présidente de l'ASPPAR, et Monsieur Thomas Brail, grimpeur-forestier, fondateur du Groupe National de Surveillance de l'Arbre (GNSA).



Depuis mercredi 28 août, Thomas Brail est toujours perché dans son platane parisien devant le Ministère la Transition écologique et solidaire – 246, boulevard Saint-Germain - Cela fait maintenant trois jours qu'il dort dans son hamac et est ravitaillé régulièrement en nourriture. Ce matin, il a été rejoint par un autre grimpeur. Retrouvez-les sur Facebook.

La photo ci-dessus a été faite par un passant anonyme et transmise via le portable de Thomas Brail, d'où une qualité qui diffère des photos habituelles du Journal du Gers.



Photos Marc Le Saux (ed)



Un affichage qui semble signifier que la procédure d'abattage des arbres se confirme...